

PELERINAGE à ISSOUDUN le 07 septembre 2019

Bulletin d'inscription (Remplir un bulletin par participant) page 1/2

N° (A compléter par le service)

Coordonnées

Civilité : Mr Mme Mlle Père Frère Soeur

NOM Prénom

Adresse

Code postal. Ville.

Téléphone fixe Téléphone portable.

Email @

Date de naissance

En cas d'incident, prévenir (personnes ne participant pas au pèlerinage) :

Nom : Tél. fixe. Tél. portable

Nom : Tél. fixe. Tél. portable

Renseignements divers

· J'autorise le service des pèlerinages à utiliser mon image dans le cadre de ses activités oui non

· Marche à pied : Rien à signaler moins de 200 m Fauteuil roulant

· Particularités de type allergie alimentaire, diabète, ou autres : _____

Règlement

Prix selon les conditions générales de vente jointes : **50,00 €**.

Si vous réglez pour un autre pèlerin ou si un autre pèlerin règle pour vous :

participation individuelle réglée par :

règlement de ma participation individuelle et de celle(s) de

Vous pouvez aussi faire un don (facultatif) pour un pèlerin démuné :

Le règlement (Argent liquide ou chèque) peut être fractionné. Merci de nous donner tous les chèques dès votre inscription avec les dates d'encaissement au dos du chèque. Chèques à l'ordre de ADO service diocésain des pèlerinages d'Orléans.

Versements	Montant	Chèque / espèce	Date versement	Date encaissement
1 ^{er} Acompte à l'inscription				

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente mentionnées sur le document joint, je m'inscris au pèlerinage à Issoudun du 07 septembre 2019 au départ de :

La Ferté St Aubin La Source Théâtre Orléans Saint Jean de la Ruelle

Fait à le Mention manuscrite lu & approuvé **signature**

SERVICE DIOCESAIN des PÈLERINAGES

Maison Saint Vincent – 51, bd Aristide Briand – 45001 ORLEANS Cedex 1

Tél : 02 38 24 28 43 – Email : pelerinagedo@gmail.com

PELERINAGE à ISSOUDUN le 07 septembre 2019

Bulletin d'inscription page 2/2
Conditions générales de vente (loi 1^{er} juillet 2018)

1) Les caractéristiques principales des services de voyage

1-1) Pèlerinage National à Issoudun le 07 septembre 2019 accompagné par les prêtres missionnaires du Sacré Cœur résidant dans le diocèse d'Orléans selon programme suivant (des précisions et l'ordonnancement horaire seront fournis ultérieurement) :

Messe solennelle du Pèlerinage National des Pères Missionnaires du sacré Cœur
Célébration Mariale

1-2) Transport :

Voyages Jeanne d'Arc Autocar 60 Places < 6 ans possédant ceintures de sécurité - (avec clim, wc et vidéo)

Aller :

6h45 : départ de La Ferté Saint Aubin (siège des cars Andesquard 191, rue du Général Leclerc)

7h00 : départ de la Source (Parking derrière Eglise St Yves rue André Ampère)

7h15 : départ d'Orléans devant le théâtre Boulevard Pierre Ségelle

7h30 : départ de Saint Jean de la Ruelle (Eglise Saint Dominique rue Félix Maulien)

9h30 : arrivée à Issoudun

Retour =

17h00 : départ d'Issoudun

19h00 : arrivée Saint Jean de la Ruelle

19h15 : arrivée à Orléans

19h30 : arrivée à la Source

19h45 : arrivée à La Ferté Saint Aubin)

1-3) Repas :

Hôtellerie Jules Chevalier au sein du sanctuaire

1-4) Visites ou autres services compris :

Sans objet

1-5) Groupes :

Un groupe de 60 pèlerins.

1-6) Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, régimes alimentaires éventuels:

Demande accord préalable à faire à l'organisateur.

2) Organisateur :

Service Diocésain des Pèlerinages (coordonnées et agrément en pied de page)

3) Prix total du pèlerinage

Prix sur la base de 60 participants : 50 €

Ce tarif ne comprend pas les boissons et autres prestations non précisées dans le programme

Le tarif ne doit être en aucun cas un obstacle à toute participation. En parler avec le service diocésain

4) Modalités de paiement

Acompte (minimum de 15,00€) à joindre au bulletin d'inscription. Possibilité de paiement échelonné en 3 fois dont solde avant le 28/08/2019.

5) Nombre minimal de personnes requis pour réaliser le pèlerinage.

Si le nombre de participants au 1/08/2019 est inférieur à celui mentionné, nous vous contacterons pour un accord sur un complément éventuel ou une annulation du pèlerinage.

6) Conditions d'annulation :

Toute annulation du fait du participant doit être notifiée par téléphone ou email au service diocésain des pèlerinages et confirmée par courrier. En cas d'annulation et si aucune personne ne peut vous remplacer, des frais seront retenus pour le remboursement.

Date d'annulation du pèlerinage	Frais retenus
A + de 45 jours du départ	5 €
Moins de 30 jours du départ	au maximum 50% du prix total
Entre 8 et 30 jours du départ	au maximum 75% du prix total
A - de 8 jours du départ	au maximum 100% du prix total

7) Assurance :

Mutuelle Saint Christophe client 023025420 (conditions fournies sur demande)

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Les données que vous nous communiquez sur le bulletin d'inscription sont soumises à la loi de Règlement Général sur la Protection des Données personnelles. Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de ce pèlerinage et à l'envoi d'information pour les futurs pèlerinages. Le destinataire des données est le service diocésain des pèlerinages. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au service diocésain des pèlerinages

A retourner au Service Diocésain des Pèlerinages (SDP) Merci de conserver un double de votre bulletin d'inscription

SERVICE DIOCESAIN des PÈLERINAGES

Maison Saint Vincent – 51, bd Aristide Briand – 45001 ORLEANS Cedex 1

Tél : 02 38 24 28 43 – Email : pelerinagedo@gmail.com

N° Atout France IM045 11 005 – Garant financier ATRADIUS contrat 379914 - Assurance Mutuelle Saint Christophe client 023025420